

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AMIENS 6
COMMUNE D'HÉBÉCOURT
☒ : 80680

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Hébécourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le code de la route ;
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1^{ère} à 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
Vu la demande présentée par la société COLAS sise 60, rue de la croix de pierre ZI Nord 80084 AMIENS ;
Afin de permettre la reprise des nids de poule sur la Chaussée Brunehaut dans de bonnes conditions de sécurité pour les usagers de la route, les riverains et le personnel de l'entreprise, il est nécessaire d'établir un arrêté de circulation aux abords des ouvrages ;

ARRETE

Article 1 : - La circulation ainsi que le stationnement sur la chaussée Brunehaut- tronçon allant de l'intersection avec la route de Plachy jusqu'à l'entrée du centre équestre- sont interdits du 13 septembre 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux et matériels de signalisation réglementaires par la société COLAS qui en assurera le maintien quotidien durant toute la période de perturbation de la circulation sur cette voie.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition aux extrémités des panneaux et matériels de signalisation réglementaires et par affichage en Mairie d'HEBECOURT.

Article 4 : Le Maire de la commune d'Hébécourt, le commandant de Brigade de la Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hébécourt, le 09 Septembre 2021,
Le Maire,
Dominique HESDIN.

